



Direction de la mer

OPERATION D'ENLEVEMENT DES BATEAUX HORS D'USAGE DE LA BAIE DU MARIN

VILLE DU MARIN / DIRECTION DE LA MER COMMUNIQUÉ :

« Dans le cadre d'une procédure d'enlèvement de Bateau Hors d'Usage (BHU), la commune du MARIN et la Direction de la Mer recherchent les propriétaires des navires abandonnés situés dans le cul-de-sac du Marin.

Conformément au code des Transports, les propriétaires de ces navires et épaves sont mis en demeure de supprimer leur caractère dangereux et de procéder à la remise en état du Domaine Public Maritime, dans un délai d'un (1) mois.

Le Maire et le Directeur de la Mer informent qu'un affichage comportant le nom (le cas échéant), les coordonnées GPS et la photo de ces navires est apposé dans les lieux suivants : Hôtel de Ville, locaux de la direction des Services techniques, marché couvert, capitainerie du port de plaisance, centre de carénage ainsi que sur le site internet de la Direction de la Mer et dans ses locaux à Fort-de-France.

Pour tous renseignements, contactez la Mairie du MARIN au 0596 76 51 05 / boîte mail service.courrier@villedumarin.org ou la Direction de la Mer sur dpm.dm-martinique@mer.gouv.fr »